

Animation : déjà 10 longs métrages agréés par le CNC en 2019, vers un niveau record

Paris - Publié le jeudi 21 novembre 2019 à 22 h 31 - Actualité n° 275695

Depuis début 2019, **10 longs métrages d'animation** ont été **agréés** par le CNC, pour un **devis moyen de 8,8 millions d'euros**, a annoncé **Benoît Danard**, directeur des études du Centre, à l'occasion de la présentation des chiffres du secteur, lors des **Rencontres animation formation** à Angoulême, jeudi 21 novembre. **Quatre** sont encore **en cours d'instruction** et s'ils sont agréés, un niveau record sera atteint.

Parmi les films déjà agréés, cinq sont des coproductions majoritaires : ***Calamity, une enfance de Martha Jane Canary***, de Rémi Chayé (Maybe Movies, 7,9 M€), ***Yakari***, de Xavier Giacometti et Toby Genkel (Dargaud Media, 8,1 M€), ***Josep***, d'Aurélien Froment (Les Films d'Ici Méditerranée, 2,7 M€), ***Les voisins de mes voisins sont mes voisins***, d'Anne-Laure Daffis et Léo Marchand (Lardux Films, 1,5 M€) et ***Le Sommet des dieux***, de Patrick Imbert (Julianne Films, Folivari, 10,2 M€).

Les cinq autres sont des coproductions minoritaires : les films canadiens ***Maria, the Bravest***, de Theodore Ty (Simpatico, 26,7 M€) et ***Charlotte***, de Bibo Bergeron (Les Productions Balthazar, 8,5 M€), le tchèque ***Même les souris vont au paradis***, de Denisa Grimmová et Jan Bubeniček (Les Films du Cygne, 3,3 M€), le belge ***Bigfoot***, de Ben Stassen (Octopolis, 15,3 M€) et le film suisse ***La Jungle rouge***, de Juan José Lozano et Zoltan Horvath (Dolce Vita Films, Nadasdy Films et Tchack/Aluma Productions, 3,8 M€).

Selon **Stéphane Le Bars**, le délégué général du **SPFA**, la mise en place du **plan animation du CNC** pourrait expliquer ce nombre élevé de productions, qui est « plutôt une bonne nouvelle ». Il a toutefois rappelé que beaucoup de ces films français étaient faits avec « peu de moyens » alors que les Américains « règnent en maîtres ». « Qu'est-on capables de mettre en face pour faire face à cette **hégémonie** ? », s'est-il interrogé.

Dans les salles, **36 films d'animation** (dont cinq français) ont été exploités en 2018, pour **24,3 millions d'entrées**. L'année 2019 « se construit » et totalise déjà **23,4 millions d'entrées**, avant la ***Reine des neiges 2***. Si le film Disney est un succès, Benoît Danard a estimé que la fréquentation pourrait atteindre **30 millions d'entrées**. Pour les films français, ce sont un peu plus de 4 millions d'entrées qui ont été enregistrées en 2018, mais **seulement 1,5 million depuis le début de l'année**, notamment à la suite de la mauvaise performance du film ***Lego***.

L'animation audiovisuelle impactée par l'arrêt programmé de la chaîne France 4

Du côté de l'**audiovisuel**, 2018 est en recul, à **289 heures**, contre 353 l'année précédente, en raison d'un phénomène de cycle mais aussi d'événements conjoncturels, comme **l'annonce de l'arrêt de France 4** pour septembre 2020. En temps normal, le niveau aurait été **autour de 320 heures**, a regretté Stéphane Le Bars. France Télévisions, qui a diffusé près de 6 500 heures d'animation en 2018, va **perdre près de 4 500 heures**, « un véritable massacre », selon Stéphane Le Bars, en faveur d'une diffusion linéaire hertzienne et d'une plateforme numérique en même temps.

L'essor des plateformes

Pour les **plateformes**, la consommation a **doublé en quatre ans**, alors que l'offre est stable. Le CNC a présenté des données sur les programmes audiovisuels d'animation sur les plateformes de vidéo à la demande. En France, en octobre 2019, plus de **35 000 épisodes** de programmes jeunesse étaient disponibles, dont **12 165 sur Netflix**, **7 285 sur Amazon Prime Video**, 4 685 sur la box videofutur, 4 686 sur Tfou Max, 1 544 sur SFR Play, 183 sur Canalplay et 143 sur Canal+ Séries. Dans le **Top 20** des programmes les plus vus en octobre 2019 en France, **cinq sont des séries françaises** (*Miraculous* en 12e position, *Boule et Bill* en 13e, *Les Aventures de Petit Ours brun* en 14e, *Oggy et les Cafards* en 16e et *T'choupi à l'école* en 17e).

RAF 2019 : égalité femmes-hommes, service public et fusion des branches au cœur des échanges

Paris - Publié le jeudi 21 novembre 2019 à 21 h 20 - Actualité n° 275719

L'**égalité entre les femmes et les hommes**, la situation de **France Télévisions** et la fusion annoncée des **branches professionnelles** ont été abordées lors du traditionnel point d'information sur les actualités politiques et réglementaires des **Rencontres Animation Formation** à Angoulême, jeudi 21 novembre.

Au sujet de l'égalité femmes-hommes, **Jean-Yves Mirski**, le président de la Fesac, est revenu sur le **plan d'action** récemment annoncé (*Satellifax du 20 novembre*), avec **5 axes** : l'observation, la lutte contre les stéréotypes, l'égalité (salariale et d'accès aux métiers), l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Pour ce dernier axe, une **cellule d'écoute** a été mise en place, et sera opérationnelle début 2020, financée par le ministère de la Culture. Face à tous ces comportements, il a estimé qu'il était important qu'il y ait du **concret** : « Nos professions, très visibles, doivent être exemplaires. » De son côté, **Laurent Blois** de la CGT a indiqué que dans l'animation ou la production audiovisuelle et cinématographique, le problème n'était pas forcément sur l'inégalité des salaires, mais sur l'**évolution professionnelle**, car on monte plus facilement dans la hiérarchie si on est un homme, et « il faudra des dispositifs pour enrayer ça ».

Quel rôle pour France Télévisions dans l'animation ?

Si la transposition de la directive SMA est « une formidable opportunité », **Stéphane Le Bars**, le délégué général du SPFA, a toutefois tiré la sonnette d'alarme sur la situation de **France Télévisions**. L'accord qui « protège le secteur » et qui garantit un investissement de **32 millions d'euros par an dans l'animation** est en vigueur jusqu'en **2022**, « c'est-à-dire demain matin ». Au-delà de cette date, uniquement des interrogations, surtout avec le « saut dans le vide » de l'**arrêt de France 4**. Selon lui, à moyen terme, la question de l'avenir du service public et de son rôle pour l'animation se pose.

L'épineuse question de la fusion des branches

La question de la **fusion des branches professionnelles** « **avance sans avancer** », selon Jean-Yves Mirski. Le rapport sur le sujet du conseiller d'Etat **Pierre Romain**, attendu pour fin septembre, n'est toujours pas publié, et « beaucoup de choses circulent, » notamment une hypothèse de **85 à 88 branches**. Rappelons qu'elles étaient 700 au départ et qu'un premier rapprochement en a conservé 200. Une autre hypothèse regrouperait **un ensemble culture et communication**, incluant la production cinéma et audiovisuelle, l'animation et le jeu vidéo. A ce stade, Jean-Yves Mirski a appelé à rester prudent, tout en indiquant que le ministère du Travail aura la possibilité **d'imposer les rapprochements** si les négociations n'avancent pas. Une position partagée par **Christophe Pauly** de la CFDT, qui a appelé à être **pragmatique** et à prendre les devants pour éviter une fusion administrative. Stéphane Le Bars a déclaré que le secteur de l'animation n'était **pas volontaire** pour se rapprocher des autres secteurs, de par sa spécificité, mais il a reconnu qu'il faudra s'y préparer « dans les meilleures conditions possible ».

L'ensemble des intervenants ont aussi regretté **l'absence des entreprises techniques** dans la branche envisagée, et un « mystère » sur là où elles seraient intégrées. Laurent Blois a annoncé que la CGT, « hostile » à cette fusion, avait déposé une **question prioritaire de constitutionnalité**, car elle estime que le projet vient « heurter le principe constitutionnel de liberté de s'associer. »

Emploi dans l'animation : une légère baisse de la masse salariale en 2018

Paris - Publié le vendredi 22 novembre 2019 à 15 h 46 - Actualité n° 275727

La **masse salariale brute** dans l'animation s'est établie à **162 millions d'euros en 2018**, en légère baisse par rapport à 2017 (175 M€), selon les chiffres présentés par **Audiens** lors des **Rencontres animation formation**, à Angoulême, jeudi 21 novembre. Cependant, si on enlève les **primes exceptionnelles** de fin de projet versées en 2017, la masse salariale est en **augmentation de 1 %**. En France, **142 studios** actifs ont été recensés dans **16 départements**, pour environ **7 500 salariés**, dont 86 % de techniciens en CDDU (6 500). En 2018, l'animation a accueilli 1 390 primo-entrants, dont 43 % de femmes. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses dans le secteur : elles représentaient 32 % des effectifs en 2014, 35 % en 2017 et **37 % en 2018** (soit plus de 2 700 femmes). Parmi les CDDU, **64 %** ont moins de **35 ans**.

Audiens a noté une baisse du nombre de techniciens ayant travaillé **de façon éphémère** dans le secteur (moins de 500 heures) : 2 200 personnes en 2018 (24 %), contre 2 500 en 2017 (38 %). Sur les 6 500 personnes en CDDU, **57 %** (3 687) travaillent à **100 % dans l'animation**.